

Image not found or type unknown



Construction bergerie sur terrain loue

Par **Cindyludo**, le **01/08/2015** à **13:28**

Bonjour, lorsqu'un terrain est loué, le locataire peut-il faire construire une habitation et une bergerie sur ce terrain qu'il ne lui appartient pas? Quelles sont les règles à respecter en matière de distance par rapport aux habitations existantes pour la bergerie? Suite à ce permis de construire, combien de temps ont-ils pour réaliser l'ensemble des travaux? Peuvent-ils en réaliser qu'une partie?